

Dijon, le 15 mars 2019

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que les Commissions Administratives Paritaires se réuniront le **30 avril 2019** pour **dresser les différentes listes d'aptitude d'avancement de grade au titre de la promotion interne avec quotas.**

Compte tenu des recrutements effectués parmi les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion depuis le dernier recensement réalisé ou, compte tenu de l'effectif des cadres d'emplois, le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne se répartit comme suit :

#### Filière Administrative

- |  |  |
|--|--|
| - Attaché  | 8 postes DONT 4 pour les catégories B et 4 pour les titulaires du grade de secrétaire de mairie, |
| - Rédacteur ET                                     | 8 postes   |
| - Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe (*) |  |

#### Filière Technique

- |   |   |
|---|---|
| - Technicien ET                                     | 3 postes  |
| - Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe (*) |   |
| - Agent de maîtrise (**)                            | 6 postes pour les adjoints techniques et ATSEM lauréats de l'examen professionnel |

#### Filière Sécurité

- |  |         |
|--|---------|
| Chef de service de police municipale (***) | 1 poste |
|--|---------|

#### Filière Animation

- |  |          |
|--|----------|
| - Animateur ET                                     | 2 postes |
| - Animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe (*) |          |

(\*) L'accès à ce grade par voie de promotion interne est soumis **obligatoirement** à la réussite à un examen professionnel.

(\*\*) Grade également accessible à l'ancienneté (Cf. conditions exigées site Internet CDG21)

(\*\*\*) L'accès à ce grade par voie de promotion interne est soumis à la réussite à un examen professionnel pour certains fonctionnaires.

Si vous avez des agents promouvables parmi votre personnel, le dossier est téléchargeable sur notre site Internet ou, vous sera remis sur demande transmise par voie postale, téléphonique ou retiré directement au secrétariat du Centre de Gestion.

Ces dossiers, dûment remplis et complétés par les pièces demandées devront être **réceptionnés** par le Centre de Gestion **au plus tard le 9 avril 2019, 12 heures 30, délai de rigueur.**

Les conditions à remplir figurent sur le site Internet du CDG21 dans la base documentaire, rubrique « fiches pratiques », « P », « promotion interne ».

## NOTA

### ***Les agents à temps non complet peuvent être proposés.***

- La proposition doit être effectuée par l'autorité territoriale pour laquelle l'agent exerce la plus grande partie de son activité, après avis ou sur propositions des autres autorités territoriales.
- L'ancienneté de service est prise en compte :
  - ⇒ *Pour la totalité si la durée hebdomadaire de travail de l'agent est égale ou supérieure à 17 heures 30.*
  - ⇒ *Au prorata de la durée hebdomadaire de travail si l'agent effectue moins de 17 heures 30.*

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président  
Michel BACHELARD